



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC

Lors de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue le 10 janvier 2024 a été adopté le règlement intitulé : **Règlement numéro 2024-01** décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47 rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la ville au www.lac-des-seize-iles.com.

Le Règlement numéro 2024-01 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le jeudi 11 janvier 2024.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 11^e jour du mois de janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de janvier 2024.

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière